

du débat durant cette séance de la Chambre, a profité de l'occasion pour donner une rebuffade à ceux des membres de la Chambre qui n'étaient pas assermentés comme membre du Conseil Privé ou qui n'avaient aucune connaissance spéciale sur la question des pêcheries, parce qu'ils s'étaient aventurés de prendre part à ce débat, et de ce nombre était mon honorable ami le député de Halifax (M. Kinney), l'honorable député de Lunenburg (M. Eisenhauer), et l'honorable député de Shelburne (le général Laurier). Nous avons ici dans cette Chambre quatre-vingts jeunes députés, et je ne crois pas qu'il fût bien convenable à un chef libéral d'exprimer ce sentiment si peu libéral.

Ceux d'entre nous qui représentons des divisions maritimes, tout jeunes que nous puissions être dans le parlement, et tout incapables que nous puissions être de discuter ces questions avec des hommes plus anciens et plus forts, nous sentons cependant qu'il est de notre devoir et que nous avons le droit de parler sur ces questions aussi bien que nous le pouvons.

Je dois, ce soir, en abordant la question des pêcheries, féliciter le ministre de la marine, qui administre maintenant son ministère depuis deux ans et demi, et qui se voit arrivé à une heureuse issue de la longue et rude lutte qu'il a livrée. L'été dernier, dans la ville de Saint-Jean, l'honorable premier ministre a saisi l'occasion de féliciter en termes splendides son jeune collègue, du courage, de la patience et de la courtoisie, dont il avait fait preuve dans l'exercice de ses devoirs les plus difficiles durant ces deux années, devoirs qui exigeaient plus que, ou certainement autant que dans les deux années précédentes depuis la Confédération, l'exercice des plus hautes qualités dans l'administration du département; et ce compliment trouva un écho dans tout le Nouveau-Brunswick.

L'honorable député de Bothwell (M. Mills), a commencé son discours ce soir en demandant pourquoi l'administration montrait tant de hâte à terminer ce débat, pourquoi elle tenait tant à en arriver à une conclusion avant que nous sachions l'attitude que prendrait le Sénat de Washington. Mais un marché nous est soumis, et si ce marché doit être à la fin ratifié par le parlement impérial, par le parlement fédéral, par la législature de Terre-Neuve et par le Sénat des États-Unis, il ne sera jamais conclu si nous attendons tous les uns après les autres, car il faut bien que quelqu'un commence, après tout. Nous avons en ce projet de loi sur nos ordres du jour et nous avons commencé; et après avoir commencé il va de soi que nous devons terminer les premiers.

L'honorable député de Bothwell (M. Mills) dit que le traité sera rejeté, ou du moins il pense qu'il le sera. Telle semble être son opinion. Pourquoi les Américains rejetteraient-ils le traité si, de la part du Canada, il équivaut à une capitulation aussi basse et aussi abjecte que le prétend l'honorable député? Nous aurions peine à trouver dans la langue anglaise un adjectif offensant que l'honorable député n'a pas appliqué à ce traité. L'on a encore suivi les sentiers battus. L'honorable député a ressassé les vieilles accusations que nous étions durs, exaspérants, impolitiques, irritants, dans l'administration de nos lois depuis deux ans.

M. MILLS (Bothwell) : Le ministre de la marine l'a dit ainsi.

M. WELDON (Albert) : Je ne dirai pas, comme le très honorable chef de cette Chambre l'a dit au sujet d'un autre député de l'opposition, que l'honorable député de Bothwell (M. Mills) est un parfait Bourbon, qui n'oublie rien et n'apprend rien. L'honorable député est un Bourbon imparfait, il n'apprend rien, mais il oublie tout. S'il était présent dans cette Chambre, il oublierait la réponse concluante que le ministre de la marine et des pêcheries a faite à ses accusations. Il n'a pas en substance formulé une nouvelle accusation, mais il a donné l'apparence de la nouveauté à d'anciennes questions en donnant les noms de cinq ou six

nouveaux navires, et il a pris sur lui la responsabilité, comme membre du parlement canadien, s'adressant à plus de cinq millions d'âmes, de dire ce que les ministres responsables des États-Unis n'ont jamais dit et n'ont jamais osé dire, à savoir, que dans le cas des navires *Ratler*, *Caroline Vought*, *Sarah B. Putman*, *Newell B. Hawes*, *Stowell*, et *Sherman*, nous nous sommes rendus coupables de cruauté et d'inhumanité. Approfondissons un peu plus cette question. Le fait est que la presse américaine a répandu dans le public des accusations d'inhumanité contre le gouvernement canadien au sujet de ces navires de pêche. Quelle a été l'origine de ces calomnies, où ont-elles pris naissance, et d'où sont-elles venues? Le voici. Le Sénat américain a chargé une commission de faire une enquête sur l'étendue de ces prétendus cas d'inhumanité de la part du gouvernement canadien. Leur commissaire, feu M. Spencer F. Baird, adressa une lettre circulaire dont je vais donner lecture pour appuyer mon argument.

COMMISSION DES PÊCHERIES DES ÉTATS-UNIS,
WASHINGTON, D. C., 6 février 1887.

MONSIEUR, — Je vous transmets par les présentes pour votre information copie d'une communication de M. R. Edward Earle, qui est chargé de la division des pêcheries de cette commission, laquelle est accompagnée d'une liste des bateaux pêcheurs des États-Unis qui ont été gênés dans leurs opérations de pêche par les autorités canadiennes durant la dernière saison; cette liste doit être ajoutée à celle des navires mentionnés dans la liste des navires concernés dans la controverse avec les autorités canadiennes, laquelle a été remise à votre comité le 28 janvier par le secrétaire d'État.

Les documents contenant les déclarations en question, ont été reçues de la part des propriétaires, des maîtres ou des agents des navires intéressés, et bien qu'elles ne soient pas accompagnées d'affidavits, elles passent pour être correctes.

Très, etc.,

SPENCER F. BAIRD,
Commissaire.

L'hon. M. GEORGE F. EDMUNDS,
Président du comité des Relations Étrangères,
Sénat des États-Unis.

J'ai ici la lettre de M. Earle, en réponse à laquelle M. Baird a écrit la lettre ci-dessus. Après avoir dit :

Il y a quelque temps, à votre demande, j'ai transmis par la poste des circulaires aux propriétaires ou aux agents de la Nouvelle-Angleterre engagés dans les pêcheries du poisson comestible,

Il ajoute ce qui suit :

J'inclus, pour votre considération, une liste de ces navires, avec un court extrait des déclarations des propriétaires ou des maîtres relatifs au traitement qu'ils ont subi; ces déclarations n'étaient pas accompagnées d'affidavits, mais on les croit absolument fondées.

On n'a pas fait de preuve, ni examiné ni contre-interrogé les témoins, et nous n'avons aucune des garanties dont la loi britannique entoure la preuve pour empêcher la subornation; mais, au contraire, ces déclarations non appuyées, non assermentées, ont été distribuées dans tous les États-Unis; mais je suis fier de dire que le secrétaire d'État ne prendrait pas sur lui la responsabilité que l'honorable député de Bothwell (M. Mills) a prise sur lui-même ce soir de répandre ces infâmes mensonges d'un bout à l'autre du pays.

Pour en venir à la question elle-même : ça été pour nous tous une cause de soulagement quand nous avons appris que le ministre des finances et ses collègues étaient revenus de Washington avec un traité. Le seul élément de trouble dans les relations des deux grandes puissances, la Grande-Bretagne et les États-Unis, a été, depuis cent ans, cette question des pêcheries. Ça été le démon, pour ainsi dire, que les diplomates ont bien pu subjuguier pendant un certain temps, mais qu'ils n'ont jamais pu exorciser. Nous avons adopté une mesure en 1818, en 1854 nous avons obtenu un arrangement temporaire, nous en avons obtenu un autre en 1871, mais nous avons devant nous dans la cédule du projet de loi, le projet d'un traité qui, s'il est ratifié, mettra fin pour toujours à ces querelles qui durent depuis un siècle. Débarrassons notre esprit de toutes les questions de détail et tournons une fois de plus notre attention sur ces grandes lignes.